Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220311-DEL122022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 mars 2022

N° 12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
07/03/2022

Date d'affichage
07/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 11 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; Mme PAILLARD Elodie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) :; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

SEZEO – DEMANDE ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGICOURT

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre approuvant les statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO),

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération du 13 octobre 2021 par laquelle la commune d'Angicourt sollicite son adhésion au SEZEO pour les compétences obligatoires qu'il exerce (Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et maitrise d'ouvrage des travaux d'électrification),

Vu la délibération du SEZEO du 28 octobre 2021 rendant un avis favorable à la demande d'Angicourt,

Considérant que la commune d'Angicourt est desservie par SICAE-OISE, et que cette commune n'adhère à aucun syndicat pour les compétences sus-visées,

Considérant que l'ensemble des communes membres doit être consulté pour rendre un avis sur cette demande d'adhésion dans un délai de 3 mois,

Considérant que l'accord des communes devra être exprimé par au moins :

- 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population du SEZEO
- OU la moitié des communes représentant les 2/3 de la population

Et qu'à l'issue de cette procédure, Madame la Préfète pourra prendre un arrêté afin d'étendre le périmètre du SEZEO par adjonction de la commune d'Angicourt,

M. le Maire propose d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Angicourt.

M. le Maire précise que conformément à l'article 6 des statuts du SEZEO la commune d'Angicourt sera rattachée au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte et que ce rattachement ne modifie pas le nombre de représentants de ce secteur au sein du comité syndical.

Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220311-DEL122022-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 pour)

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Angicourt et son rattachement au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte,
- **PREND NOTE** de la procédure prévue par l'article L5211-18 du CGCT exposée par M. le Maire,

Ainsi fait et délibéré le 11/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)